



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 6 MARS 2024

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le Mercredi 6 Mars 2024, à 18h00, le comité syndical, sur convocation adressée par la Présidente le 21 février 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre.

Madame Catherine HUPPE, Présidente du SIVOS, préside la séance.

Présents :

Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » et Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Mesdames Marie PETIT, Odile DEPÉE, Clémence ROBLIN et Monsieur Christian LAROCHE, délégués titulaires.

Début de la séance : 18h00

Secrétaire de séance : Madame Marie PETIT

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 Décembre 2023 :

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 21 Décembre 2023, a été approuvé à l'unanimité.

Les points portés à l'ordre du jour a donné lieu aux délibérations suivantes :

N°2024-01

Approbation du Compte de Gestion 2023

Le compte de Gestion présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	24 682.81 €
Recettes	23 973.24 €
Résultat exercice – Déficit	709.57 €
Résultat antérieur reporté de 2022	+ 8 497.82 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	7 788.25 €



Section d'Investissement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	1 223.78 €
Résultat exercice – Excédent	1 223.78 €
Résultat antérieur reporté de 2022	+ 203.10 €
Résultat de clôture 2023	1 426.88 €

Le comité syndical a décidé :

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;
- De charger Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2024-02	Approbation du Compte Administratif 2023
-----------	---

Madame la Présidente présente le compte administratif 2023 comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	24 682.81 €
Recettes	23 973.24 €
Résultat exercice – Déficit	709.57 €
Résultat antérieur reporté de 2022	+ 8 497.82 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	7 788.25 €

Section d'Investissement	
Dépenses	0.00 €
Recettes	1 223.78 €
Résultat exercice - Excédent	1 223.78 €
Résultat antérieur reporté de 2022	+ 203.10 €
Résultat de clôture 2023	1 426.88 €



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	0 €
RAR en recettes	0 €
Solde des RAR	0 €

Madame Catherine HUPPE, présidente du SIVOS, est sortie de la salle au moment du vote.

Mme Marie-Christine SCHWAB, a été élue présidente de la séance.

Le comité syndical a décidé :

- D'approuver le compte administratif 2023 du SIVOS conforme au compte de gestion du receveur municipal. ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants**

N°2024-03	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
------------------	--

Les résultats 2023 se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2023	- 709.57 €
B/ Résultats antérieurs reportés	8 497.82 €
C/ Résultat à affecter = A+B	7 788.25 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2023	1 223.78 €
E/ Résultats antérieurs reportés	203.10 €
F/ Résultat à affecter = D+E	1 426.88 €
Restes à Réaliser 2023	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €

Le comité syndical a décidé :

- D'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :
 - ✓ Recettes de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit 7 788.25 €.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2024-04	Fongibilité des crédits
------------------	--------------------------------

Le comité syndical a décidé :

- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

⇒ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**

N°2024-05	Budget primitif 2024
------------------	-----------------------------

Catherine HUPPE présente aux membres du SIVOS le projet du budget primitif 2024, chapitre par chapitre et en détail article par article :

	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	23 141.52		002 – Résultat de fonctionnement reporté	7 788.25	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 600.00		74 – Dotations, subventions et participations	18 993.27	
	65 – Autres charges de gestion courante	40.00				
	023 – Virement à la section d'investissement		1 000.00			
	Total	25 781.52	1 000.00	Total	26 781.52	0.00
	Total Dépenses -section de fonctionnement	26 781.52		Total Recettes - section de fonctionnement	26 781.52	



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**



	Chapitres budgétaires	Dépenses (€)		Chapitres budgétaires	Recettes (€)	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	2 505.95		001 – Résultat d'investissement reporté	1 426.88	
				10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	79.07	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		1 000.00
	Total	2 505.95	0.00	Total	1 505.95	1 000.00
	Total Dépenses - section d'investissement	2 505.95		Total Recettes - section d'investissement	2 505.95	
	Total du BP 2024	29 287.47		Total du BP 2024	29 287.47	

- Madame la Présidente propose de verser une subvention de 30 € à l'Union du Cher des DDEN.
- Le budget s'équilibre en dépenses de fonctionnement grâce aux participations de chaque commune du SIVOS, au prorata de l'effectif des enfants scolarisés, à savoir :
 - BRINON : 48 élèves
 - CLEMONT : 43 élèvesTotal : 91 élèves
- BRINON : $18\,793.27 \text{ €} \times 48 : 91 = 9\,912.93 \text{ €}$
- CLEMONT : $18\,793.27 \text{ €} \times 43 : 91 = 8\,880.34 \text{ €}$.

Le comité syndical a décidé :

- D'adopter le budget primitif 2024 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 26 781.52 € et en section d'investissement à 2 505.95 €.
- De verser une subvention de 30 € à l'Union du Cher des DDEN.
- D'adopter les répartitions pour chacune des communes, pour les dépenses de fonctionnement du syndicat, à savoir pour Brinon-sur-Sauldre, 9 912.93 € et pour Clémont 8 880.34 €.

↪ **Décision : Adopté à l'unanimité des votants.**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON- CLEMONT**




L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, lève la séance à 19h00.

Date d'affichage en mairie : 7 Mars 2024.

Date de mise à en ligne sur les sites internet des Communes de Brinon et Clémont : 7 Mars 2024.

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables à la mairie de Brinon-sur-Sauldre, sur le panneau d'affichage, aux horaires d'ouvertures du public.

Présents	Signatures
Présidente de la séance : Mme Catherine HUPPE	SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON - CLEMONT Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre 6, Route de Chaon 18410 BRINON SUR SAULDRE 
Secrétaire de la Séance : Mme Marie PETIT	